

Débats à la Chambre des communes (12 mars 1975)

Légende: Le 12 mars 1975, la Chambre des Communes examine la portée des décisions adoptées la veille à Dublin à l'issue du premier Conseil européen.

Source: Parliamentary Debates. House of Commons. Official Report. First session of the Forty-seventh Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Twenty-fourth year of the reign of her Majesty Queen Elizabeth II. Dir. of publ. Hansard. 1974-1975, No 888; fifth series. London: Her Majesty's Stationery Office. "EEC (European Council Meeting)", p. 510-519.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_communes_12_mars_1975-fr-a55e91c8-0011-4c20-b934-52dca407c3cf.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Débats parlementaires à la Chambre des communes (12 mars 1975)

[...]

Le Premier ministre (M. Harold Wilson): Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission, faire une déclaration relative à la réunion du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne, qui s'est tenue à Dublin les 10 et 11 mars, à l'invitation de Monsieur le Premier ministre de la République d'Irlande.

[...]

S'agissant de la renégociation, nous sommes parvenus à un accord sur le mécanisme de correction budgétaire et sur les dispositions d'accès et de fixation des prix des produits laitiers néo-zélandais.

Nous avons donné notre accord pour le mécanisme de correction budgétaire sur la base des propositions de la Commission. Je ne ferai pas perdre son temps à l'assemblée en lui décrivant ces propositions, puisqu'elles ont fait l'objet d'un débat ici même, le 27 février. Des suggestions faites cette semaine visant à modifier ces propositions-suggestions, qui auraient eu des conséquences néfastes pour nous, ont été rejetées. Nous avons en revanche obtenu des améliorations. La Chambre pourra étudier les modifications apportées aux documents diffusés actuellement dans l'*Official Report* (recueil des débats parlementaires). Les deux modifications principales ont porté sur le fonctionnement du critère de balance des paiements et sur les limites relatives aux remboursements, deux questions sur lesquelles tous les membres de cette assemblée avaient fortement incité le gouvernement à agir, lors du débat.

Selon le critère de balance des paiements proposé par la Commission, un État membre aurait cessé d'avoir droit à remboursement budgétaire si sa balance des paiements était restée excédentaire en moyenne pendant trois ans. Ce critère a été modifié de sorte que même si un pays a une balance des paiements en moyenne excédentaire pendant plus de trois ans, il continue à avoir droit à un remboursement eu égard à sa contribution TVA, s'il satisfait aux autres critères.

S'agissant des limites relatives au remboursement, le Conseil a décidé de rejeter la proposition de la Commission selon laquelle les remboursements seraient limités aux deux tiers du montant par lequel la part de la contribution budgétaire d'un pays dépasse sa part du PNB de la Communauté. Nous avons évacué la limite des deux tiers. Au lieu de cela, le Conseil a convenu de limiter à 250 millions d'unités de compte le montant des remboursements consentis à tout pays pouvant y prétendre pour une année déterminée. Cela représente un remboursement maximum d'environ 125 millions de livres sterling par an au taux de change actuel pour les États membres qui y auraient droit. Il a également été convenu que si le budget total de la Communauté venait à dépasser huit milliards d'unités de compte, le plafond serait alors de trois pour cent du budget total.

Les dispositions que la Communauté a désormais acceptées garantissent à la Grande-Bretagne, si elle restait membre de la CEE, qu'elle serait remboursée en espèces, s'il s'avérait qu'elle avait payé une part inéquitable du budget communautaire.

S'agissant des produits laitiers de Nouvelle-Zélande, les chefs de gouvernement ne se sont pas préoccupés du détail des mesures d'accès pour les années postérieures à 1977, mais de la définition des grandes orientations politiques sur lesquelles s'appuieront les décisions concernant ces questions. Ces orientations représentent une amélioration notable par rapport au protocole existant. Tout d'abord, il a été convenu que pendant les trois premières années qui suivront 1977, c'est-à-dire de 1978 à 1980, les importations annuelles de beurre pourraient demeurer proches des livraisons effectuées en 1974 et en 1975. Les chefs de gouvernement ont fait droit à la demande pressante émanant du gouvernement néo-zélandais, concernant la nécessité d'un réexamen périodique des prix accordés à la Nouvelle-Zélande, et ont prévu que ceux-ci seraient ajustés selon les besoins pour prendre en compte, entre autres, les changements futurs des niveaux des prix d'intervention communautaires. Dans le protocole existant, signé en 1972, les dispositions spéciales relatives au fromage expirent toutes après 1977, mais la Communauté reconnaît désormais que cela crée des

problèmes qu'elle examinera avec l'urgence qui s'impose. Autrement dit, nous avons obtenu la possibilité de continuer à réaliser certaines importations de fromage néo-zélandais après 1977, alors que le texte de 1971 prévoyait leur cessation. La Commission a été invitée à présenter son rapport sur l'examen du protocole, accompagné des propositions nécessaires. Je pense que cela sera fait pendant l'été.

J'ai clairement indiqué aux autres membres du Conseil qu'avec ces accords sur le budget et la Nouvelle-Zélande, nous avons mené nos discussions au sein de la Communauté sur la renégociation aussi loin que possible. Le cabinet examinera bientôt ce qui a été accompli l'année dernière concernant l'ensemble de la renégociation, par rapport aux objectifs énoncés en février et octobre de l'année dernière dans les manifestes de notre parti. Je compte annoncer la décision du gouvernement au Parlement avant les vacances parlementaires de Pâques.

Mme Thatcher: Votre déclaration, Monsieur le Premier ministre était longue et complexe; nous allons devoir examiner les documents en question pour y réfléchir.

Puis-je me permettre de porter deux points à votre attention. Premièrement, confirmez-vous que les autres chefs de gouvernement vous ont offert toute la coopération possible et ont fait preuve de la meilleure volonté à Dublin, indiquant leur capacité à faire preuve de souplesse dans les limites du traité et leur désir de vous aider, ainsi que la Grande-Bretagne à résoudre les problèmes en jeu?

Deuxièmement, ferez-vous maintenant usage de votre autorité personnelle pour recommander notre maintien dans l'Europe?

Le Premier ministre: Je conviens avec vous, Madame le député, que la Chambre devra étudier ces documents quelque peu complexes avant de se faire une opinion sur les dispositions que j'ai brièvement résumées cet après-midi.

Vous m'avez demandé de confirmer si nous avons bénéficié de la coopération et de la bonne volonté maximales. Je le confirme très certainement. Ce fut une conférence extrêmement amicale et constructive. En dépit des prévisions et des gros titres, il n'y a pas eu de confrontation. Le désir de résoudre ces problèmes était réel. Mais aucune décision à leur égard n'aurait jamais été prise si nous n'avions insisté sur la renégociation, il y a un an. Il est clair que les chefs de gouvernement ont montré un désir sans réserve de nous aider.

S'agissant de votre deuxième question, le Gouvernement arrêtera sa décision avant Pâques. La recommandation dont décidera le cabinet, à savoir rester dans la Communauté ou en sortir —

M. Skeet: Quelle est l'opinion du Premier ministre?

Le Premier ministre: — Elle sera annoncée au Parlement avant Pâques, je pense.

Sir G. de Freitas: Mon cher collègue, savez-vous que notre groupe soutient très largement ce que vous avez accompli avec le ministre des affaires étrangères et du Commonwealth?

Le Premier ministre: Je vous en suis reconnaissant. Je voudrais établir clairement, pour lever tout malentendu, que lors des renégociations, hormis les autres questions importantes dont nous avons débattu, nous nous sommes occupés pour l'essentiel de seulement deux questions. J'ai dit que j'avais développé la déclaration de mon collègue et ami sur l'acier. Les autres points ont été poussés aussi loin que possible - que ce soit un bien ou un mal, comme en décideront chaque membre de cette assemblée ainsi que le pays - durant les réunions qui ont précédé celle de Dublin, en conséquence des négociations patientes et constructives de mon cher collègue.

M. Thorpe: Monsieur le Premier ministre, savez-vous que nombre d'entre nous sommes ravis qu'après une période de grande mise en scène et de suspense calculés, vous soyez revenu avec exactement ce que nous avons toujours attendu, à savoir des conditions que vous pourriez recommander avec enthousiasme à ses

collègues du cabinet? Nous permettez-vous de vous souhaiter le meilleur succès lorsque vous vous efforcerez de convaincre jusqu'à ceux de vos collègues qui sont antieuropéens, quelles que soient les conditions? Pouvons-nous attendre le moment où vous recommanderez au peuple britannique d'accepter notre maintien dans l'Europe. Mais pouvons-nous quand même également vous rappeler que si nous devons payer huit millions de livres chaque fois que le gouvernement ne parvient pas à définir un point de vue collectif au sein du cabinet, cela finira par être plutôt coûteux?

Le Premier ministre: Monsieur le chef du Parti libéral, vous avez montré au fil des ans votre désir de rester dans l'Europe dans n'importe quelles conditions. Vous ne leur avez accordé aucune importance. Vous vous êtes opposé à ce que nous disions dans nos deux manifestes sur la nécessité de les renégocier, alors que nous les considérons comme profondément insatisfaisantes et que nous les avons considérablement améliorées.

Je pensais vous avoir entendu dire, aux élections d'octobre, mais c'était peut-être en février, que si le gouvernement travailliste était victorieux, vous apporteriez votre aide et votre soutien au référendum. J'examinerai un peu plus tard le registre des scrutins de la nuit dernière.

M. Jay: Le Conseil de la CEE a-t-il déjà consenti à une réforme fondamentale de la politique agricole commune?

Le Premier ministre: Je pense que mon cher collègue, le ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth a traité de la question cet après-midi.

Députés: Non.

Députés: Si.

Le Premier ministre: Il semble y avoir deux opinions sur ce point.

Le bilan et l'examen de fond demandés, avec mon vigoureux soutien, par le Chancelier fédéral allemand au sommet de décembre à Paris, sont en cours. Des modifications fondamentales ont déjà été mises en œuvre en conséquence de notre renégociation, l'an passé. Comme nous avons dit que nous nous refusions à accepter des aberrations comme la montagne de bœuf, de grands changements ont été opérés. Je ne peux pas dire, et je ne le ferai pas, que l'examen de fond est terminé, puisque ce n'est pas le cas.

M. John Davies: Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous préciser si à l'intérieur du mécanisme correcteur toute compensation due sera limitée à l'équivalent de la TVA?

Le Premier ministre: Je croyais l'avoir expliqué. Je suis certain, Monsieur le député, qu'étant expert en la matière, vous aurez à cœur d'étudier les documents. Il existe une limite de 250 millions d'unités de compte pour chaque pays, si certaines conditions sont remplies. J'ai déclaré que nous avions obtenu une modification des propositions de la Commission relatives aux impératifs d'équilibre de la balance des paiements, de sorte que si, après trois ans, un surplus est constaté sur une moyenne mobile, une limite sera imposée pour le remboursement.

J. Dickson Mabon: Mon cher collègue, vous avez évoqué l'aide internationale. Confirmez-vous que les négociations sur l'aide et la signature de la convention de Lomé représentent en principe un progrès considérable en matière d'aide aux nations qui souffrent de la faim et, dans ce domaine, dépassent tout ce que font l'Union soviétique ou les Etats-Unis d'Amérique?

Le Premier ministre: Avant de répondre à cette question, puis-je préciser à Monsieur le député de Knutsford (M. Davies), au cas où je ne l'aurais pas fait, que les droits et taxes, aussi bien que la TVA, sont pris en compte dans le calcul des sommes à rembourser.

J'ai rendu hommage, tant à la Chambre qu'ailleurs, à ce qui a été réalisé dans la Convention de Lomé, non

seulement sur le plan de l'aide mais aussi sur celui de la mise en place d'un système important de stabilisation des prix des produits primaires, pour inciter les producteurs primaires du monde entier à maintenir la production et à éviter les hauts et les bas, tant en ce qui concerne les denrées alimentaires mondiales que les matières premières essentielles, les aliments pour animaux et les engrais.

Le gouvernement de Sa Majesté a pris l'initiative, à Washington, de développer le Conseil mondial de l'alimentation et d'autres actions que nous avons entreprises avec d'autres. Nous continuerons à la Jamaïque.

M. Marten: Malgré le cercle croissant d'admirateurs que vous semblez vous faire de côté-ci de la Chambre, Monsieur le Premier ministre, donnerez-vous le bon exemple en parlant du Marché commun, et non de l'Europe? À l'instar de nombreux membres distingués de ce groupe de la Chambre, vous semblez confondre les deux.

Vous engagerez-vous à relire le manifeste électoral du Parti travailliste, que j'ai ici, puis indiquerez-vous clairement les points où les renégociations ne correspondent pas aux objectifs énoncés dans ce texte, pour permettre aux électeurs de savoir à quel point ils peuvent se fier aux engagements pris par votre parti lors d'élections législatives?

Le Premier ministre: J'espère avoir toujours utilisé des termes appropriés dans cette enceinte. Je n'utilise pas le mot «Europe» pour désigner le territoire des Neuf. L'Europe va beaucoup plus loin, au nord, au sud et à l'est des Neuf. Je pense avoir utilisé aujourd'hui l'expression «la Communauté européenne». J'espère que vous n'y trouverez rien à redire.

Je suis heureux, Monsieur le député, que vous déplaciez avec le manifeste du Parti travailliste, tout comme moi. Et je salue votre désir de vous joindre à moi pour en être le garant. Non seulement je suis certain de le connaître aussi bien que vous, mais mon cher collègue, le ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth, a constamment insisté sur ses termes exacts dans les négociations. C'est à nous tous maintenant, et au pays, de décider dans quelle mesure les conditions du manifeste ont été respectées. Elles ne l'ont pas été, de toute évidence, à 100%. Pour la PAC par exemple. Mais nous devons tous décider nous-mêmes dans quelle mesure ces engagements ont été remplis.

Je ne pense pas, Monsieur le député, que vous contesterez ma déclaration selon laquelle sans la renégociation et les conditions que j'ai annoncées, nous serions encore aux prises avec les conditions totalement inappropriées qu'avec ses collègues, la chef de l'opposition avait acceptées avec tant d'entrain. Pour autant que je sache, elle ne s'est pas dissociée à cet égard des actions du gouvernement dont elle faisait partie à l'époque.

M. Buchan: Mon cher collègue et ami, reconnaissez-vous que, selon le manifeste, l'essentiel était d'éliminer de la politique agricole commune les taxes sur les denrées alimentaires et les obstacles au commerce avec le tiers-monde? Cet échec s'explique-t-il par le fait que les renégociations n'ont pas abouti ou qu'aucune tentative n'a été faite?

Le Premier ministre: Nous nous sommes efforcés de faire tous les progrès possibles dans ce domaine. Le manifeste critiquait la manière dont la PAC avait été élaborée. Puis il évoquait la nécessité de maintenir l'accès des denrées alimentaires venant de l'extérieur. Vous serez ravi, mon cher collègue d'apprendre que même si, dans notre pays, certaines personnes semblent lassées par la question, nous avons abordé ainsi le problème de l'entrée des produits néo-zélandais dans notre pays, que le précédent gouvernement avait rejetée.

M. Donald Stewart: Monsieur le Premier ministre, reconnaissez-vous que la rencontre de Dublin ressemblait à s'y méprendre à un combat de catch télévisé, et que les adversaires, en dépit des grognements et des cris de douleur, n'avaient nulle intention de se faire le moindre mal; que le combat se jouait en fait entre les adversaires et les spectateurs? Reconnaissez-vous que l'Écosse va beaucoup regretter le fait qu'apparemment, rien n'a été obtenu sur des questions comme la pêche, l'énergie et l'acier? Reconnaissez-

vous que, quoi qu'on puisse dire de vos partenaires du Marché commun, ils sont loin d'être des camarades socialistes?

Le Premier ministre: Je vous suis très reconnaissant, M. Stewart, de votre intérêt concernant le dernier point soulevé. Si pour vous, des négociations s'apparentent à un pugilat télévisé assorti de grognements, de gémissements, d'yeux au beurre noir et ainsi de suite, je ne partage pas votre façon de voir les choses. Vous avez eu tout le loisir de voir récemment une démonstration réussie d'un combat authentique, dur et athlétique lors du récent match que l'Écosse a remporté contre le Pays de Galles.

M. William Hamilton: Mon très cher collègue, pouvez-vous dire à ce stade si tous nos partenaires du Commonwealth sont d'accord avec ce qui a été obtenu à ce jour? Pouvez-vous indiquer si vous êtes convaincu que le projet de loi sur l'industrie déposé à la Chambre peut être mis en œuvre dans le cadre des conditions renégociées à ce jour? Pouvez-vous en outre nous préciser quel est désormais son calendrier précis? Pouvons-nous avoir l'assurance qu'il y aura un débat sur la recommandation gouvernementale avant que le dépôt du projet de loi sur le référendum puisque, si la Chambre y donne son aval, le référendum ne sera pas nécessaire?

Le Premier ministre: Sachant, mon cher collègue, que comme toujours, vous essayez de vous rendre utile, vous serez évidemment heureux d'apprendre que ce matin le Premier ministre de Nouvelle-Zélande a chaleureusement accueilli l'accord – je l'ai entendu à la radio. À juste titre, il se réserve le droit d'en étudier les détails précis, en particulier en ce qui concerne les questions auxquelles il attache de l'importance – celles des ajustements des prix et de leur réexamen périodique.

S'agissant de la loi sur l'industrie – et je parle également ici des inquiétudes relatives à l'acier et aux régions parce que ces points apparaissent très clairement dans le manifeste – nous en avons fait un examen minutieux. C'est ce à quoi je me suis moi-même consacré la nuit dernière avec le président de la Commission, en la présence de mon collègue et ami. Comme vous le savez, Monsieur le député – que cela vous enthousiasme ou pas, je l'ignore – rien n'est prévu dans la Communauté, à quelque niveau que ce soit, pour limiter la capacité du gouvernement d'un pays à nationaliser une industrie. Je ne vois rien dans les buts que cherche à atteindre au moins une majorité des membres de cette assemblée par ce projet de loi sur l'industrie que la Communauté puisse empêcher de quelque manière.

La question de la concurrence internationale et des pratiques commerciales déloyales subsiste toujours, que ce soit dans les secteurs public ou privé de l'industrie, mais c'est un domaine dans lequel, au sein de l'AELE, nous bénéficions d'une réglementation très stricte, qui est également prévue dans les accords du GATT.

Pour ce qui est du calendrier, je pensais avoir signifié que nous espérons faire une déclaration avant Pâques sur la recommandation du gouvernement au pays, lorsque le cabinet aura arrêté ses choix. Je sais, Monsieur le député, que vous coopérerez pleinement pour faire voter le projet de loi sur le référendum, de manière à ce que la promesse dont le gouvernement a fait le thème de sa campagne électorale – une libre décision du peuple britannique – puisse être tenue le plus vite possible.

M. Gwynfor Evans: Monsieur le Premier ministre, avez-vous soulevé à Dublin la question de la représentation du Pays de Galles et de l'Écosse au sein des institutions de la CEE?

Le Premier ministre: Ce point n'a pas été abordé dans les discussions.

M. Spearing: Monsieur le Premier ministre, vous souvenez-vous que l'un des objectifs fondamentaux de la renégociation était que le Parlement conserve ses pouvoirs d'orientation et de décision sur l'économie britannique? Pourriez-vous exposer à la Chambre en quoi ces pouvoirs représentent une amélioration par rapport aux conditions négociées par le député de Sidcup (M. Heath)?

Le Premier ministre: L'occasion d'examiner ces questions en détail se présentera certainement lorsque le cabinet présentera sa recommandation. Mais puis-je vous rappeler, mon cher collègue, que cette section

précise du manifeste faisait tout particulièrement référence à l'affaire-test et aux questions fiscales. À cet égard, nous n'avons pas eu à effectuer beaucoup d'améliorations, sauf qu'à mon avis, concernant les questions fiscales, l'harmonisation de la TVA, qui inquiétait nombre d'entre nous, ne représente plus désormais une menace véritable pour nous, pour le Parlement ou pour qui que ce soit d'autre.

Sur les autres questions, qui présentaient un caractère régional, nous avons nettement progressé par rapport à ce qui avait été négocié par le Parti conservateur, sur des aspects particuliers et au niveau des conditions.

Le troisième point touchait aux questions industrielles. J'ai signalé il y a de nombreux mois qu'à cet égard, je m'intéresse tout particulièrement à l'acier, car l'abrogation par le gouvernement conservateur précédent de la Section 15 de la loi relative au fer et à l'acier pourrait plonger l'industrie de l'acier dans un désordre total. C'est la raison pour laquelle mon collègue et ami a soulevé cette question la semaine dernière, et je lui ai accordé hier un soutien sans réserve.

M. Alexander Fletcher: Puisque la responsabilité collective, qui caractérise notre gouvernement, a été suspendue pour le moment, vous sentez-vous libre, Monsieur le Premier ministre, de dire à la Chambre si vous êtes favorable au maintien de notre adhésion à la CEE?

Le Premier ministre: Le cabinet n'a encore rien décidé. Il n'y a donc rien à dire sur cette question. La coutume veut que le cabinet prenne position puis en informe la Chambre. La question de la responsabilité collective suscite, il est vrai, de très profondes inquiétudes; le parti Conservateur dénonce désormais tout ce qu'il a fait lorsqu'il était au pouvoir et personne à l'époque n'a eu le courage de se dissocier de la politique que les Conservateurs condamnent aujourd'hui.

Plusieurs députés se lèvent —

Le Président: De toute évidence, il y a là matière à débat.

[...]